



Permis invalidé mais erreur

Par **Christophe**, le **23/10/2012** à **15:46**

Bonjour,

J'ai restitué le 8 août 2012 mon permis de conduire à la préfecture suite à la réception de l'imprimé 48S1 me notifiant la perte de tous mes points.

Aujourd'hui je reçois un courrier daté du 15 octobre 2012 de la préfecture m'annonçant que je suis en possession de 5 points.

Je consulte mes points sur internet et là on m'indique qu'il me reste 2 points.

Que dois-je faire pour récupérer mon permis ?

Cette invalidation de mon permis a entraîné un reclassement par mon employeur qui ne m'a pas licencié heureusement, à un autre poste avec baisse de salaire, puisque j'étais chauffeur livreur et il a fallu que j'achète un scooter pour aller travailler.

Je vous remercie pour votre réponse car je ne sais plus quoi faire aujourd'hui pour récupérer mon permis et mon poste au travail.

Sentiments distingués.

Christophe

Par **Tisuisse**, le **23/10/2012** à **18:57**

Bonjour,

Avec votre lettre en mains, vous allez en préfecture pour réclamer la restitution de votre permis. A défaut de récupérer votre permis, vous vous réclamerez cette restitution par devant le tribunal administratif.